

210C0200

FR0000061202-OP004-AS03

25 février 2010

- Ouverture et calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.
- Reprise de la cotation des actions de la société.

COMPAGNIE INTERNATIONALE ANDRE TRIGANO

(Euronext Paris)

- 1 - Le 23 février 2010, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société COMPAGNIE INTERNATIONALE ANDRE TRIGANO, déposée par BNP Paribas, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Etoile Holding 2 (cf. Décision & Information 210C0193 du 23 février 2010).

La note d'information de la société Etoile Holding 2 (visa n°10-030 du 23 février 2010) et la note en réponse de la société COMPAGNIE INTERNATIONALE ANDRE TRIGANO (visa n°10-031 du 23 février 2010) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqués publiés ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 233-2 du règlement général, l'offre publique d'achat simplifiée sera ouverte **du 26 février au 11 mars 2010 inclus**.

Exane se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de la société Etoile Holding 2, des actions qui seront apportées à l'offre, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre visant la totalité des actions non détenues par l'initiateur.

Une procédure semi-centralisée par Nyse Euronext Paris est également mise en place, dans le cadre de laquelle l'initiateur prendra à sa charge les frais de négociation des actionnaires vendeurs (frais de courtage et TVA afférente) à concurrence de 0,3% du montant de l'ordre.

Nyse Euronext Paris publiera les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier détaillé.

- 2 - La cotation des actions COMPAGNIE INTERNATIONALE ANDRE TRIGANO sera reprise à compter du 26 février 2010.